

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0011284

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2743 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Louzani Ahmed Date de naissance : 20/01/1954

Adresse : 293 Laisseneur Layounie Casablanca

Tél. : 0665236419 Total des frais engagés : 510,40 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/10/1997

Nom et prénom du malade : Louzani Ahmed Age : 40

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bronchite

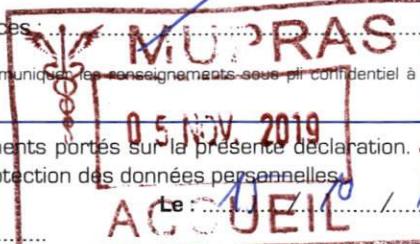
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/01/19 Docteur ASSAD B Medecin Generale 06 30 749797 Tel: 06 30 749797	1 Medecin Generale 06 30 749797 Tel: 06 30 749797	1 1	€ 130,00	Docteur ASSAD B Medecin Generale 06 30 749797 Tel: 06 30 749797

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Ryad El Oulfa GH40 (EXCH8) N°151 Tél.: 05 22 89 42 70 Valable Mutuelle et Distributeurs	15/10/19 15-	380,40 Dhs OULFA PHARMACIE RYAD EL OULFA Ryad El Oulfa GH40 (EXCH8) N°151 Tél.: 05 22 89 42 70 Valable Mutuelle et Distributeurs

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
			

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				—
				MONTANTS DES SOINS
				—
				DEBUT D'EXECUTION
				—
				FIN D'EXECUTION
				—

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr ASSAD Bouchaib



الدكتور أسد بوعصي

الطب العام

دبلوم جامعي في أمراض السكري والتغذية

من جامعة بوردو بفرنسا

شهادة جامعية في الفحص بالصدى

دبلوم جامعي في الطب الرياضي من جامعة

نيس بفرنسا

طبيب رئيسي سابق يقسم المستعجلات

طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة

الفحص الطبي / رخصة السيارة

- \* Médecine générale
- \* Diplôme universitaire de diabetologie et nutrition de l'Université de Bordeaux (France)
- \* Certificat universitaire d'Echographie
- \* Diplôme universitaire de médecine du sport de l'Université de Nice (France)
- \* EX Médecin Chef des Services des Urgences
- \* Médecin agréé par le ministre de la santé
- Visite médicale / Permis de conduire

Casablanca, le ..... 15/10/19

الدار البيضاء في

PHARMACIE JNANE OULFA  
Ryad El Oulfa GH40 (EXGH8) N°151  
Tél: 05 22 89 42 70  
(Valable 1 an) Mutualis et Distributeur

Louzgani Ahmed

PPV: 116DH00  
PER: 05-22  
LOT: I 1350

① 2 AMO 8.1 1 salm 3x, 1.8  
20.00

① Doli 8.1 1 salm 3x

③ 29.90 1 salm 3x  
Fiks 8.1 SPA

PPV:20DH00  
PER:03/22  
LOT:I713

Lot : 180716  
À consommer  
avant le : 11/2021  
PPC : 79,90 DH

PPV:48DH50  
PER:07-22  
LOT: I1627

PHARMACIE JNANE OULFA  
Ryad El Oulfa GH40 (EXGH8) N°151  
(Valable 1 an) Mutualis et Distributeur  
Tél: 05 22 89 42 70  
N°151

Docteur ASSAD Bouchaib  
Médecin Général  
Immeuble GH2, Assalam 1 Oulfa  
Tél: 05 30 74 97 97

عمارة رقم (3) المجموعة السكنية (2) - الشقة (94) السلام حي الليمون (1) الألفة البيضاء الهاتف :

Immeuble N°3, GH2 Appartement N°94, Assalam 1 Oulfa - Casablanca Tél : 06 30 74 97 97